



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 juillet 2020**

Délibération n° 2020-0103

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debù, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Ederly), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0103**

commission principale :

commune (s) : **Lyon**

objet : **Bureau stratégique du pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources**

Le Conseil,

Vu le rapport du **10 juillet 2020**, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté, en application de sa compétence en matière d'insertion, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), traduisant son engagement en termes d'intervention, comme de médiation entre insertion et développement économique.

Parmi les objectifs du PMI'e figure celui de construire une stratégie partagée par les parties prenantes et la volonté d'élaborer un PTI'e qui associe les différents acteurs locaux à l'œuvre sur le territoire de la métropole.

Le PTI'e de la Métropole a été approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3547 du 24 juin 2019.

Ce pacte est l'outil de la gouvernance partagée entre la Métropole et ses partenaires, l'État, Pôle emploi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et les Communes volontaires, pour impulser un mouvement général et coordonné, au service des plus éloignés de l'emploi et, notamment, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Le PTI'e constitue le lieu de partage des orientations des financeurs afin de définir une stratégie commune sur le territoire métropolitain pour plus d'efficacité dans l'action. Pour ce faire, il s'appuie sur les engagements de chacune de ses parties.

Il se déploie ensuite sur le territoire à travers :

- des instances locales organisées à l'échelle des Conférences territoriales des Maires (CTM) : les Comités territoriaux d'insertion pour l'emploi (CTI'e),
- un bureau stratégique au niveau métropolitain.

Le bureau stratégique a pour fonction de :

- définir les propositions de priorités stratégiques et d'actions issues des CTI'e, à partir des éléments de diagnostics partagés,
- construire des orientations à l'échelle du territoire métropolitain à proposer aux instances décisionnelles des différents partenaires et à relayer aux CTI'e,
- mandater des groupes de travail d'expertises opérationnelles et stratégiques contribuant à éclairer ses travaux et ses propositions.

II - Modalités de représentation

Le bureau stratégique est composé de 22 représentants :

- 4 représentants de la Métropole,
- l'État,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Pôle emploi,
- la CAF,
- la MSA,
- les Communes signataires du PTI'e, avec 1 ou 2 représentants par CTM, pour un maximum de 13 représentants communaux.

La représentation des Communes est en fonction du taux de chômage sur la CTM concernée.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la désignation des 4 représentants de la Métropole au bureau stratégique du PTI'e ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du bureau stratégique du PTI'e :

Titulaires
1 – Séverine HEMAIN
2 – Fatiha BENAHMED
3 – Camille AUGÉY
4 – Lucie VACHER

Et ont signé les membres présents, pour
extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.